



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHallAN**

Séance du 26 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt septembre 2018, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	11	Votants :	16
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Vincent Gillotin, Olivier Le Traon, François Levrat					
Représentés :	Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Katia Emig représentée par Denise Bernad-Garcia, Vincent Pain représenté par Olivier Le Traon, Elia Bernard représentée par Jean-Luc Lando, Claude Bousquet représentée par François Levrat.					
Absents :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau, Fabian Lowczyk					
Secrétaire :	Vincent Gillotin					

A 20H10 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Vincent Gillotin est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2018 au vote. Monsieur François Levrat fait remarquer qu'à la délibération n°23/2018 les noms de François Levrat et Claude Bousquet n'apparaissent pas dans les voix contre. Il est adopté à la majorité 14 voix pour et 2 abstentions.

44/2018 – Choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif

Sur présentation de Bernard Gleize, La délégation de Service Public Assainissement a été accordée en 2003 à SUEZ. Plusieurs avenants sont venus se rajouter et notamment l'avenant n°3 en date du 23 novembre 2017 prolongeant la DSP jusqu'au 31 décembre 2019.

La Communauté Paris-Saclay devant prendre la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2019 et après divers échange prendra la compétence au 1^{er} Janvier 2020 comme le prévoit la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 15 voix pour et une voix contre approuve le principe de contrat de Délégation du Service Public d'assainissement collectif par concession de service pour l'exploitation future des ouvrages, et décide de faire porter le contrat sur une durée de 5 ans.

45/2018 – Election des membres de la commission de délégation de service public

Dans le cadre de la nouvelle DSP et sur présentation de Bernard Gleize, il doit être procédé à l'élection de 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, a désigné :

Président : M. HILLION François, Maire

Titulaires :-M. CELLIER Bernard
-M. GLEIZE Bernard
-M. PAIN Vincent

Suppléants :-M. PANCIATICI Jean-Laurent
-M. LOWCYK Fabian
-M. LEVRAT François

46/2018 – Lancement de la procédure

Sur présentation de Bernard Gleize, Le mode de gestion retenu est le principe de délégation de service public d'assainissement collectif,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises pour la Délégation du Service Public d'assainissement collectif de la commune dans le cadre des articles L.1411-1 à L.1411-19 du C.G.C.T., et donne tous pouvoirs à M. le Maire dans le cadre de cette procédure et en général faire le nécessaire.

47/2018 – Cession de parcelles AB 83 et AB 89

Sur Présentation de François Hillion, dans le cadre de la renaturation du Ru de Vauhallan le SIAVB souhaite acquérir des parcelles ou des parties de parcelles communales.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, 15 voix pour et une abstention, fixe le prix de cession à l'euro symbolique, dit que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette vente.

48/2018 – Rétrocession 44 grande rue du 8 mai 1945

Sur Présentation de Bernard Gleize, suite aux travaux d'aménagement extérieurs et d'assainissement réalisés par Les Résidences pour la création de 24 logements sociaux allée du verger, Les Résidences ont décidé de rétrocéder à la commune les espaces extérieurs et la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour et 2 voix contre, approuve la rétrocession des espaces extérieurs et de la voirie de l'allée du verger, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession

49/2018 - Avenant à la DSP assainissement (reprise allée du verger)

Sur présentation de Bernard Gleize, suite à la rétrocession des espaces communs de l'allée du Verger, il convient de reprendre la gestion du réseau de l'allée du verger.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, 14 voix pour et 2 voix contre, autorise le maire à signer l'avenant à la DSP.

50/2018 – Répartition de l'actif et du Passif entre le SIEPS, LA CPS et les villes

Sur présentation de Bernard Cellier, suite à la prise de compétence de l'eau potable par la Communauté Paris-Saclay au 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble de son territoire, il est nécessaire de dissoudre le SIEPS et d'approuver les modalités de répartition de l'actif et du passif entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Saclay, la Communauté Paris-Saclay et les 4 communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la répartition de l'actif et du passif tel qu'il résulte de la répartition des compétences eau potable / défense incendie avec la CPS et les 4 communes comme suit :

Au 515, répartition de l'excédent par commune en fonction des montants de travaux de poteaux incendie prévu pour chacune d'elles par le marché confié à SUEZ en 2016

Au compte 21531 – 1021 – 10222 – 1068 – 110 – 12 – 1323 – 13241 – 1384 – 1388, répartition en fonction du nombre de poteaux incendie inscrits dans la délégations de service publique en charge de leur maintenance, sur chaque commune soit 114 au total (46 pour Saclay, 28 pour Vauhallan, 23 pour Villiers le Bâcle et 17 pour Saint Aubin)

	Saclay	Vauhallan	Villiers-le-Bâcle	Saint-Aubin	TOTAL
Nombre de poteaux incendie	46	28	23	17	114

Montants à répartir	Saclay	Vauhallan	Villiers-le-Bâcle	Saint-Aubin	
ACTIF					
515	124 104,21 €	26 378,37 €	35 474,96 €	18 250,40 €	45 136,30 €
21531	149 400,41 €	60 284,38 €	36 694,84 €	30 142,19 €	22 279,01 €
PASSIF					
1021	18756,76 €	7 568,52 €	4 606,92 €	3 784,26 €	2 797,06 €
10222	5 645,37 €	2 277,96 €	1 386,58 €	1 1138,98 €	841,85 €
1068	104 652,92 €	42 228,37 €	25 704,23 €	21 114,19 €	15 606,14 €
110	140 565,11 €	56 719,25 €	34 524,76 €	28 359,63 €	20 961,46 €
12	-1 485,01 €	-599,21 €	-364,74 €	-299,61 €	-221,45 €
1323	1 999,97 €	807,01 €	491,22 €	403,50 €	298,24 €
13241	685,44 €	276,58 €	168,35 €	138,29 €	102,21 €
1384	1 891,31 €	763,16 €	464,53 €	381,58 €	282,04 €
1388	1 928,58 e	778,20 €	473,69 €	389,10 €	287,60 €

Approuve la dissolution du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay à compter du 31 décembre 2017, demande la dissolution du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay à compter du 31 décembre 2017, sollicite auprès du Préfet de l'Essonne l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Saclay

Finances – Personnel

51/2018 – Décision modificative n°1 sur le budget de la ville

Sur présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 détaillée comme suit :

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses	Montant
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	1 900,00 €
657362 – Subvention CCAS	4 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
6419 – Remboursement sur rémunération	5 900,00 €

52/2018 – Convention surcharge foncière opération allée des écoles

Sur présentation de François Hillion, la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de sa politique du logement accorde aux communes qui favorisent la construction de logements sociaux une indemnité de 1 000 € au titre de la surcharge foncière.

Concernant l'opération de l'allée des écoles la CPS octroie un financement de 12 000 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre la CPS et la commune de Vauhallan.

53/2018 – Convention surcharge foncière opération 16 bis rue de la petite fontaine

Sur présentation de François Hillion, la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de sa politique du logement accorde aux communes qui favorisent la construction de logements sociaux une indemnité de 1 000 € au titre de la surcharge foncière.

Concernant l'opération 16 bis rue de la petite fontaine la CPS octroie un financement de 7 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre la CPS et la commune de Vauhallan.

54/2018 – Convention surcharge foncière opération 1 chemin de Limon

Sur présentation de François Hillion, la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de sa politique du logement accorde aux communes qui favorisent la construction de logements sociaux une indemnité de 1 000 € au titre de la surcharge foncière.

Concernant l'opération du 1 chemin de Limon la CPS octroie un financement de 9 000 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre la CPS et la commune de Vauhallan.

55/2018 – Adhésion service commun – Finances/Volet fiscal

Sur présentation de Bernard Gleize, Pour initier une dynamique de coopération et de partage en matière fiscale entre les communes et la Communauté Paris-Saclay, il a été décidé la création d'un service commun « finances » avec, dans l'immédiat, un seul volet fiscal.

Ce service commun finances/volet fiscal présente un triple intérêt :

- analytique : disposer d'une meilleure connaissance de la situation fiscale du territoire,
- budgétaire : accroître les recettes fiscales à la fois des communes et de la Communauté Paris-Saclay,
- de politique publique : renforcer la cohérence économique et fiscale du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention-cadre d'adhésion au service commun « Finances/volet fiscal », et autorise le maire à signer ladite convention.

56/2018 – Régime Indemnitaire

Sur présentation de Bernard Gleize, Suite à la délibération N°39/2018, une erreur s'est glissée concernant les le cadre d'emploi des assistants de conservations du patrimoine et des bibliothèques.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} juillet 2018, dit que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la commune.

Divers

57/2018 – Motion de soutien à l'action de l'association « les villes du RER B Sud »

Sur présentation de François Hillion, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopter la motion de soutien à l'action de l'association « Les Villes du RER B Sud ».

58/2018 Désignation des membres des commissions de contrôle dans le cadre du Règlement Electoral Unique (REU)

Sur présentation de François Hillion, pour la gestion des listes électorales en 2019, dans chaque commune une commission de contrôle est prévue par l'article L.19 nouveau du code électoral qui sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les élus suivants pour constituer cette commission de contrôle : Bernard GLEIZE, Denise BERNAD-GARCIA, Isabelle GLASSET, Olivier LE TRAON, François LEVRAT

Clôture de séance à 21h00